

Enjeux culturels et politiques de la mise en patrimoine des espaces coloniaux

*Alain Sinou**

Cet article s'inscrit dans une réflexion que nous avons engagée depuis plusieurs années sur les formes de production du patrimoine bâti hors du monde occidental. Il fait suite à un texte présentant les caractéristiques des espaces coloniaux en Afrique de l'Ouest francophone et leur processus de leur patrimonialisation¹.

Nous examinerons ici le rapport qui s'élabore entre des objets patrimoniaux et leurs destinataires. Après avoir présenté comment l'espace colonial se constitue dans cette aire culturelle, nous analyserons sa place et ses valeurs potentielles par rapport aux autres figures du patrimoine bâti, ainsi que les enjeux culturels et politiques que pose sa mise en patrimoine.

Un processus de patrimonialisation récent et inachevé

Dans les années soixante, les nouveaux dirigeants des nations d'Afrique de l'Ouest ont d'abord un point de vue pragmatique et fonctionnel sur l'héritage bâti colonial, quelles qu'en soient ses formes et ses échelles. Ils opèrent parfois quelques changements symboliques, en désignant une nouvelle capitale politique, ou en installant la Présidence dans un nouveau bâtiment, mais le plus souvent, une certaine continuité prévaut. Les Présidents des nouvelles Républiques s'installent dans les palais des anciens gouverneurs, et les appareils d'État occupent les bâtiments administratifs. L'habitat colonial est progressivement investi par les fonctionnaires nationaux. Les grands équipements publics et marchands conservent également leur usage.

L'organisation urbaine dessinée par les colonisateurs n'est que très partiellement remodelée : malgré le développement de certains centres régionaux, la concentration des activités économiques dans une seule grande ville ira en s'accroissant. Quant au développement spatial urbain, il continue de tenter d'être

* Architecte-urbaniste et sociologue, Professeur à l'Institut Français d'Urbanisme – Université Paris VIII, 4, rue Nobel, 77420 Marne-la-Vallée.

1. Le processus de patrimonialisation de l'espace colonial en Afrique de l'Ouest. Actes de la table ronde « Architecture et patrimoine colonial ». Institut National du Patrimoine, Paris, 17-19 septembre 2003.

régulé par les outils inventés en Europe (nouveaux lotissements, ouverture de voiries, documents de planification), sans pouvoir toutefois masquer la croissance de plus en plus rapide des quartiers « spontanés ».

Avec le temps, les occupants ou les gestionnaires des bâtiments coloniaux les modifient progressivement en ajoutant des extensions en parpaings ou en matériaux précaires, en remplaçant un toit en tuiles par de la tôle, moins onéreuse, ou du béton, afin de pouvoir élever un étage, ou en transformant les vérandas en bureaux ou en pièces d'habitation. Ces modifications sont le fruit des mutations économiques et des pratiques sociales des nouveaux occupants.

L'évolution du peuplement des logements, initialement conçus pour des célibataires ou des ménages de petite taille, suscite une densification de l'occupation qui contribue à accélérer leur dégradation. Celle-ci est également accentuée par la faiblesse des moyens financiers des occupants ou des gestionnaires du parc immobilier, qui ne peuvent assurer la maintenance de bâtiments construits selon des standards occidentaux. Aussi, lorsque les édifices exigent des réparations trop importantes pour demeurer habitables, ils sont détruits et laissent place à des immeubles conçus à partir de matériaux et de techniques plus adaptés à la qualification de la main-d'œuvre et aux ressources des habitants.

Le remplacement de ce parc est accéléré dans les villes à forte croissance où une demande foncière et immobilière existe. Ces constructions, situées dans les centres et pour la plupart en rez-de-chaussée ou à un seul étage, sont alors rasées par des promoteurs qui les remplacent par des immeubles plus denses et plus rentables (à Dakar ou Abidjan notamment).

Aussi, paradoxalement, dans la mesure où la pauvreté est souvent considérée comme la cause principale de la dégradation du patrimoine bâti, il faut admettre ici que c'est souvent le sous-développement économique de certaines villes et l'absence de moyens des habitants qui ont permis jusqu'à aujourd'hui, une relative conservation des quartiers coloniaux, notamment dans les villes secondaires (Saint-Louis du Sénégal). Ces constructions auraient en effet été systématiquement détruites, si les conditions économiques avaient été plus favorables pour les habitants, ou s'il avait existé un marché immobilier dynamique.

À la fin des années soixante-dix, les élites locales, intellectuels et politiques, ne partagent pas le point de vue des chercheurs occidentaux qui commencent à développer un regard patrimonial sur ces lieux². Elles voient d'un œil un peu agacé cet intérêt des « Blancs » pour des « vieilleries » qui leur rappellent surtout un passé d'asservissement, et elles ne se soucient guère d'assurer leur conservation. Des bâtiments encore valides sont souvent abandonnés par leurs occupants qui revendiquent d'habiter ou de travailler dans des édifices de grande hauteur, construits en béton et climatisés artificiellement, figures qui symbolisent à leurs yeux la modernité.

2. *Op. cit.*, note 1.

En outre, le discours patrimonial n'est développé que dans les cercles universitaires du monde occidental et n'atteint guère l'Afrique. Seuls quelques intellectuels, en contact étroit avec la France via les instances de coopération et de formation, en particulier les historiens et les archéologues, s'y intéressent car ils trouvent dans ces travaux et ces objets d'étude, de nouvelles sources de connaissance. Peu à peu, ils commencent à faire part de leurs préoccupations aux acteurs politiques au pouvoir, pour la plupart formés dans le même système de valeurs apporté par la colonisation. Le plus souvent, ces derniers considèrent que cet intérêt constitue une forme de réhabilitation du colonialisme, au même titre qu'ils jugent la patrimonialisation de l'architecture « traditionnelle », en vogue dans le monde occidental à cette époque, comme un moyen d'enraciner les cultures africaines dans un certain primitivisme.

Quant aux architectes, ils sont alors singulièrement absents du débat, alors qu'ils jouent généralement un rôle majeur dans la patrimonialisation de l'espace bâti. Non seulement ils sont peu nombreux dans ces pays, mais ils restent en grande majorité fascinés par la modernité et se désintéressent des formes architecturales des temps passés, qu'elles soient locales ou importées.

Néanmoins, au cours des années quatre-vingt-dix, les positions commencent à évoluer. Différents facteurs, tantôt propres à ces sociétés, tantôt liés aux logiques de mondialisation, peuvent expliquer ce mouvement. Dans tous ces pays, arrive aux commandes une nouvelle génération d'hommes qui n'ont connu cette époque que dans l'enfance ou à travers des souvenirs parentaux, et qui sont capables, voire désireux, de se réapproprier une part d'un passé qui s'éloigne. Sa remémoration ne les humilie plus directement, contrairement à leurs aînés qui, par réaction, avaient tendance à le refouler, et ils peuvent établir une distance entre ce temps, encore proche chronologiquement, et la société contemporaine dans laquelle ils vivent.

En outre, à la fin du XX^e siècle, la dégradation des économies africaines mêlée à la fin du rêve d'un certain modèle moderniste de développement, auquel s'ajoute dans certains pays l'effondrement de l'appareil d'État, peuvent également conduire d'anciens colons et coopérants européens ainsi que des citoyens de ces nations à une certaine nostalgie du temps colonial, fantasmé en tant que figure du passé, comme nécessairement meilleur.

Le développement du tourisme international, à partir des années quatre-vingt, encourage aussi une approche patrimoniale. Les États africains, qui espèrent bénéficier d'une part de cette économie, cherchent à définir leur place sur un marché très concurrentiel où ils ne disposent pas de tous les atouts classiques. Dans cette perspective, chaque nation cherche à utiliser son patrimoine culturel comme un élément de distinction et comme un produit d'appel, susceptible d'allonger les séjours centrés sur des activités de loisirs classiques. En Afrique noire, les vestiges culturels sont hélas peu nombreux, et faute de cités ou de villages « traditionnels » spectaculaires, les autorités tentent de miser sur d'autres témoignages historiques, en l'occurrence les anciennes places de traite et les villes

coloniales (Saint-Louis au Sénégal, Grand-Bassam en Côte d'Ivoire). Tous ces lieux présentent l'avantage d'être situés à proximité de la mer et de pouvoir associer tourisme culturel et activité balnéaire.

Enfin, aux enjeux économiques, s'ajoute la médiatisation internationale de la préoccupation patrimoniale dont l'UNESCO, à travers le Centre du Patrimoine Mondial, se fait largement l'écho. Cette institution joue d'ailleurs sur des registres différents pour promouvoir cette réflexion, ce qui ne facilite pas le positionnement de ces nations par rapport à une question complexe. Tout en insistant sur les enjeux identitaires du patrimoine culturel, et notamment de l'espace bâti, elle confirme, par ses critères de classement, la prééminence des grandes civilisations dotées d'un riche patrimoine matériel, au firmament desquelles domine, de loin, le monde occidental [Sinou, 2001]. Par ailleurs, elle insiste sur les enjeux économiques d'une valorisation touristique, et les sites retenus sont souvent des lieux ayant déjà une vocation touristique ou qui peuvent favoriser son développement.

L'ensemble de ces facteurs contribue à sensibiliser les élites intellectuelles et des décideurs politiques et économiques à l'intérêt d'une mise en patrimoine de l'espace colonial. Mais qui dit attention de quelques-uns ne signifie pas mise en œuvre d'une politique, exigeant une mobilisation de moyens. Le consensus n'existe pas toujours au sein de la population comme chez tous les partis concernés. Des acteurs politiques et différentes franges de la population considèrent encore ces bâtiments comme des objets obsolètes qui ne méritent que d'être détruits. Les techniciens du patrimoine bâti peinent aussi, parfois, à trouver une valeur patrimoniale à des édifices produits en centaines d'exemplaires et dispersés dans tout le monde tropical : les critères de rareté et d'originalité font souvent défaut, et leur ancienneté n'est pas toujours considérée comme suffisante. Quant à leur caractère historique, d'un point de vue événementiel, il ne peut concerner au mieux que quelques édifices officiels qui ont accueilli des épisodes d'une Histoire, trop souvent considérée comme mineure, tant d'un point de vue national qu'international.

Aussi, ce n'est généralement que lorsque ces lieux sont menacés ou lorsqu'ils disparaissent brutalement, que se manifeste une sensibilité patrimoniale plus largement partagée, et que des actions se mettent en œuvre. La destruction inattendue d'un ou de plusieurs bâtiments, qui présentent d'un point de vue plastique un caractère « monumental », et qui contribuent à dessiner le paysage d'une ville, peut souvent susciter un sentiment de perte chez des citoyens totalement ignorants de leur histoire et de leur symbolique, mais justes familiers avec des silhouettes originales, devenues avec le temps des repères urbains³.

3. En 1993 à Dakar, l'incendie du marché Kermel provoqua une forte réaction des citoyens qui aboutira à sa reconstruction à l'identique quatre ans plus tard [Sinou, 1997] ; peu après, l'incendie du marché rose à Bamako provoqua le même processus. Ce type de situation rappelle également comment la forme de la disparition de l'objet peut ou non contribuer à sa valorisation patrimoniale : il est probable que la lente et progressive dégradation de ces bâtiments n'aurait sans doute pas provoqué le même effet.

Les conflits, et le cortège de destructions qu'ils engendrent, favorisent aussi ce regard. Les guerres civiles qui concernent depuis plus d'une dizaine d'années de nombreux pays africains, et qui se déroulent notamment dans les capitales, transformées à l'occasion en champs de bataille, se traduisent, notamment, par la destruction de nombreux édifices publics. Certains, construits à l'époque coloniale et toujours occupés par des services administratifs ou des équipements, continuent à symboliser le pouvoir central. Ces disparitions brutales et ces champs de ruines contribuent à faire apparaître le temps colonial comme appartenant à un passé paisible et révolu, sur lequel peut se construire un rapport nostalgique⁴.

On pourra trouver çà et là d'autres causes ponctuelles à cette sensibilité nouvelle, mais force est de constater que la patrimonialisation de l'espace colonial est aujourd'hui une question abordée par de nombreux États africains, comme en témoignent les demandes d'inscription de sites coloniaux sur la liste du patrimoine mondial, alors que parfois ces pays n'ont pas souhaité faire inscrire sur cette liste des sites habités vernaculaires⁵. À cette occasion, l'argument majeur retenu par le Centre du Patrimoine Mondial pour établir cette sélection n'est évidemment plus le caractère national et endogène du lieu, mais les échanges qui s'y développèrent, dont l'espace bâti témoignerait, sans que la nature et la qualité de ces échanges ne soient toujours clairement énoncées.

Néanmoins, ces intentions dépassent localement rarement le stade des discours, la constitution d'inventaires de sites et la promulgation de réglementations de protection calquées sur celles en vigueur en Europe. La plupart des opérations publiques ne sont menées que grâce à la coopération occidentale. Ses différentes instances apportent les financements et vont même jusqu'à assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations. Parfois issues d'anciennes institutions coloniales, ces structures apprécient de réhabiliter des signes de la présence passée de leur nation, d'autant qu'elles voient se développer des formes urbaines issues d'autres influences culturelles, américaine ou arabe par exemple. Les acteurs techniques de la conservation (pour la plupart européens) mobilisés par ces instances, sont également plus à même d'avoir à intervenir sur des sites qui s'accordent matériellement avec les canons du patrimoine bâti, contrairement aux formes locales de construction et d'organisation de l'espace⁶.

Quant aux aménageurs urbains occidentaux, dont l'expertise est sollicitée dès lors que l'intervention prend place en ville, ils soulignent également le caractère

4. À Brazzaville la destruction lors du conflit des années 1990 de nombreux bâtiments construits dans les années 1940-1950 a contribué à la valorisation de cette architecture coloniale « moderne ».

5. Le Sénégal, par exemple, qui a fait inscrire sur la liste du patrimoine mondial dès 1998 l'île de Gorée, puis en l'an 2000, la ville de Saint-Louis, tous deux à la fois ancien comptoir négrier et ancienne place coloniale.

6. Il est plus facile pour un opérateur européen d'organiser la restauration d'une villa à vérandas que celle d'un habitat vernaculaire. Outre la similitude des matériaux et de la mise en œuvre avec les savoirs occidentaux, les constructions coloniales présentent de nombreux avantages pour l'opérateur : elles sont bâties en fonction de modèles, qu'il est généralement possible de reconstituer : elles sont élevées sur des terrains immatriculés dont le propriétaire, souvent public, est identifiable... autant de qualités essentielles pour pouvoir intervenir et dont ne disposent pas les habitats vernaculaires.

patrimonial des centres, qui témoignent de moments singuliers de la pensée urbanistique, que les formes actuelles de l'urbanisation ont tendance à oublier et à effacer. De manière assez paradoxale, la marginalisation croissante de l'espace urbain colonial face au développement des quartiers « informels » tend à assimiler ce quartier « moderne » aux centres anciens des cités occidentales, d'autant qu'il n'existe généralement pas dans ces villes, de quartiers précédant la colonisation, et parfois même dans certains pays, de villes antérieures à l'installation des occidentaux. Les restaurations effectives restent donc peu nombreuses, relèvent parfois principalement de l'initiative de propriétaires privés (comme à Grand-Bassam ou Saint-Louis), ne concernent que des édifices et ne suffisent pas pour sauvegarder des ensembles urbains.

Si on comprend les enjeux que portent ces actions et la place que peut acquérir le patrimoine colonial à une échelle internationale, en tant que témoignage de la diffusion de la modernité occidentale, la réflexion demeure plus qu'ouverte au niveau des nations qui l'accueillent. Les acteurs des pays africains, pour justifier leur manque d'implication, invoquent la faiblesse de leurs moyens face à ces investissements coûteux et les autres priorités sectorielles de leurs nations. Mais au-delà de ces contingences, leur attitude expectative témoigne de leur interrogation sur la légitimité de cette conservation et sur sa place, au regard des productions patrimoniales déjà existantes. De plus, l'introduction d'objets coloniaux dans un débat, dont ils ne maîtrisent pas toujours les enjeux, le complexifie encore, car elle suscite une interrogation sur la capacité à intégrer dans des histoires nationales des influences considérées comme « extérieures », et finalement, sur la façon dont elles ont pu contribuer à forger leurs identités contemporaines.

Cet ensemble de questions, qui conditionne largement la mise en place de politiques conservatoires, est souvent laissé sans réponse par les opérations déjà menées. Au contraire, leur montage et leur mise en œuvre par les héritiers des nations colonisatrices tendent à confirmer, aux yeux des Africains, l'étrangeté, voire l'extériorité du concept de patrimoine bâti et de l'objet colonial en particulier.

L'ambiguïté de la conception occidentale du patrimoine bâti en Afrique

La retenue encore notable de nombre d'acteurs locaux dépasse le cadre des opérations et trouve aussi son origine dans les formes et la nature de ces politiques. La transposition des objectifs et des méthodes occidentales de sauvegarde s'avère souvent peu opérante dans des pays pauvres où la puissance publique ne dispose que de très faibles moyens, à tous niveaux, tant pour faire respecter les réglementations, que pour lancer de nouvelles opérations ou même pour assurer la maintenance des édifices déjà classés. Le recours presque systématique à différentes formes d'aide, pour agir concrètement, montre les limites financières des dispositifs existants. Il peut également rendre sceptique sur la répliquabilité

des opérations, et finalement sur la capacité de ces pays à s'approprier de telles politiques, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes en matière de patrimoine⁷.

De plus, la façon dont les États associent systématiquement la valorisation du patrimoine bâti, et notamment colonial, avec la politique de développement touristique (y compris les usages des sites déterminés en fonction de cette activité), montre que ces actions s'adressent principalement, voire exclusivement, aux visiteurs occidentaux et non aux élites locales. En cela, elles signalent la difficulté à intégrer ces lieux dans la construction des identités nationales.

Au-delà de ces facteurs, identifiés depuis longtemps, il convient d'examiner également la perception même des concepts de patrimoine et de bien culturel, dans des sociétés où existent d'autres formes de mise en relation des hommes avec le passé. Rappelons que cette notion ne se construit pas seulement à partir de l'Histoire produite par des hommes de science. L'idée de passé fait appel aussi, en particulier dans les sociétés à tradition orale, à d'autres pratiques mémoriales, qui font apparaître des formes sociales et culturelles, structurantes des sociétés contemporaines.

Le dynamisme de ces pratiques se donne à voir dans l'espace quotidien, non plus par des lieux identifiés a posteriori comme monuments historiques, mais par la production de monuments volontaires, c'est-à-dire de lieux de mémoire qui concourent à la construction d'une Histoire et d'une morale, sans recourir à un savoir historique ou artistique [Sinou, 1995]. Ces espaces, bâtis ou non bâtis, souvent anodins dans leurs formes matérielles, construits avec des matériaux contemporains, mobilisent, à travers leur présence et les pratiques commémoratives profanes ou religieuses qu'ils accueillent, une mémoire collective, de façon souvent bien plus prégnante, que les « monuments historiques ». Ces derniers, identifiés par des spécialistes, ne se réfèrent qu'à des savoirs dont les contours et les valeurs ont été également forgés encore par ceux-ci, et ne semblent parfois ne s'adresser qu'à ce petit groupe.

Le thème de la diversité des formes sociales de mobilisation du passé nous renvoie à un champ de réflexion qui n'est pas limité au domaine « exotique ». Différents chercheurs ont récemment mis en évidence la dimension culturelle des régimes d'historicité et les formes d'instrumentalisation du recours au passé dans le monde occidental [Koselleck, 1997 ; Hartog, 2001]. Leurs travaux présentent l'immense qualité de définir un cadre et de poser les limites de la production patrimoniale, à un moment où elle se mondialise et touche un nombre croissant d'objets.

Dans cette perspective, il convient de préciser le rapport qui s'élabore entre l'objet patrimonial et son destinataire, et identifier sa valeur propédeutique, qui ne relève pas seulement d'une logique hagiographique.

7. À plusieurs reprises, lors de nos enquêtes de terrain, des responsables africains du patrimoine nous ont indiqué que la sauvegarde des sites coloniaux relevait de la responsabilité de la nation colonisatrice qui les avait érigés.

L'intensité de la production patrimoniale et l'adhésion populaire qu'elle peut aujourd'hui susciter dans le monde occidental est expliquée, au-delà des enjeux économiques et touristiques, par le sentiment d'appropriation qui s'élabore à cette occasion, grâce à l'identification positive suscitée par la contemplation de l'objet mis en patrimoine. L'exemple type, souvent cité, est la figure du château dont la nationalisation et l'ouverture au public ont permis l'appropriation de lieux autrefois symboles des privilèges d'une classe. La communauté nationale se considère dès lors comme l'héritière de biens qui perdent la fonction et l'image qu'ils incarnaient auparavant.

Cette rupture symbolique est aujourd'hui considérée comme essentielle pour qu'il y ait une adhésion sociale à l'objet patrimonial⁸. En cela, ce rapport, contrairement à une idée encore largement répandue, ne s'établit pas dans un continuum avec le passé : il exige que l'observateur se situe dans un autre temps, présent, et qu'il élabore un rapport distancié avec la notion de passé. Cette logique fonctionne pour la plupart des monuments historiques ; elle conduit à porter un regard positif sur des figures qui, à leur tour, contribuent à redessiner un passé en fonction d'une idéologie nouvelle, laquelle, d'une certaine manière, se substitue à la tradition⁹.

Néanmoins, à cette liste de plus en plus infinie des « merveilles » des temps fondateurs des nations occidentales, s'ajoute une autre catégorie de lieux qui évoquent « négativement » le passé et soulignent l'inhumanité de certaines époques et de certains régimes politiques. Cette démarche, relativement récente, prend forme, en Europe, après 1945, afin de rendre hommage aux victimes du conflit. La conservation des camps de concentration et d'autres lieux de massacre et de mort complète une autre pratique mémoriale, plus ancienne et plus universelle, consistant à produire des lieux spécifiques de commémoration (monuments aux morts, mémoriaux...).

Ces types d'actions visent tous à rappeler aux générations futures la violence d'un moment historique ; ils doivent susciter chez le visiteur la volonté de lutter contre le retour des pratiques sociales et politiques qui en sont à l'origine. En ce sens, tous ces lieux répondent à la définition du monument commémoratif : ce sont des artefacts destinés à lutter contre l'oubli, produits ou conservés volontairement, par des acteurs politiques appartenant à une société, contemporaine de l'événement que ces lieux rappellent et symbolisent. Ces sites volontairement protégés peuvent également prétendre à une valeur de monument historique. Même s'il n'existe pas un décalage temporel important entre le moment de leur production et le moment de patrimonialisation, ils deviennent chargés de valeurs, historiques

8. Voir *Annales de la Recherche urbaine*, « Patrimoine et modernité », n° 72, 1996.

9. « La constitution du patrimoine français et son administration coïncident sur le long terme avec l'apparition de ce que Clifford Geertz nomme "l'idéologie comme système culturel", c'est-à-dire la formation d'une idéologie suffisamment efficace et structurée pour prendre le relais de la tradition » [Poulot, 2001, p. 61]. On pourrait ajouter la contribution d'Éric Hobsbawm qui rappelle que c'est à la fin du XIX^e et au début du XX^e que la plupart des traditions, considérées comme des formes particulières de pratiques mémoriales, que nous connaissons aujourd'hui, ont été inventées [Hobsbawm, 2000].

et parfois esthétiques, qui s'épaissiront souvent avec le temps¹⁰. Les ruines d'Oradour-sur-Glane témoignent aussi, au-delà de l'acte barbare, d'une certaine France rurale qui, pendant l'occupation allemande, se croyait épargnée par le conflit, et qui fut finalement rattrapée par l'Histoire¹¹. Quant au paysage du site, tel qu'il a été conservé afin de susciter une émotion forte, il a acquis depuis une valeur esthétique propre par la puissance évocatrice des ruines.

La logique de patrimonialisation de lieux, mémoires de l'inhumanité, a tendance à s'amplifier ces dernières années. Néanmoins, ils restent encore peu nombreux¹² et demeurent, en Europe, quantitativement marginaux rapportés à l'ensemble de la production patrimoniale. Ils ont une place à part, douloureuse, et ne s'inscrivent qu'accessoirement dans une économie touristique, car ils ne visent pas à séduire leurs visiteurs¹³.

Si leur existence n'altère pas la projection positive établie généralement avec les signes culturels du passé, elle met en évidence la complexité de la relation que l'individu construit, dans la logique patrimoniale, avec la notion de passé historique. Ce rapport, toujours duel et contradictoire, est fait d'un processus identificatoire qui provoque ce désir d'héritage, et simultanément d'une distanciation, qui repousse l'objet dans un temps passé, auquel l'observateur n'appartient pas¹⁴. Pour ce type de monuments, l'exercice de mise à distance d'un passé douloureux doit dominer et ne pas susciter un sentiment de nostalgie. Sa conservation vise plutôt à construire une vision positive de l'évolution historique des sociétés, et contribuer à éviter de nouveaux « errements ».

En Afrique de l'Ouest, le processus de production d'un patrimoine bâti, importé par l'Occident à l'époque coloniale, semble particulièrement s'appuyer sur ce rapport de distanciation. Ce particularisme résulte du contexte politique dans lequel cette notion émerge. L'État colonial, par le message qu'il leur attribua, affecta à la plupart des monuments historiques « indigènes » qu'il identifia, une valeur négative susceptible de susciter chez les peuples colonisés un double regard : d'une part, un certain sentiment d'appartenance culturelle par le respect du site et par la reconnaissance de sa valeur symbolique ; d'autre part, une dévalorisation de ces mêmes cultures, désignées comme primitives au regard d'une Histoire culturelle universelle et du modèle occidental.

10. La question esthétique traverse également aujourd'hui les lieux strictement de commémoration, comme en témoigne la controverse concernant le projet architectural du Mémorial de l'Holocauste à Berlin.

11. Voir les récents travaux de Michel Clément et Annette Wieviorka sur les formes de commémoration de la violence au xx^e siècle, qui pointent notamment le rôle des « malgré nous », Français engagés de force dans l'armée allemande, qui participeront à ce massacre (in « Actes des Entretiens du Patrimoine : le regard de l'Histoire », sous la présidence de Henry Roussio, Paris, Monum/Fayard, 2003).

12. Ajoutons que de nombreux autres sites douloureux de l'Histoire ne font l'objet que très récemment d'une réflexion patrimoniale : la cité de transit de Drancy en banlieue parisienne où les juifs étaient regroupés avant de partir dans les camps, le « Vel d'Hiv » à Paris, ou dans un registre similaire, les camps des réfugiés espagnols après la guerre civile en Catalogne française.

13. Voir sur ce thème Neil Asher Silberman « Structurer le passé, les Israéliens, les Palestiniens et l'autorité symbolique des monuments archéologiques » dans F. Hartog et J. Revel [2001].

14. On peut également mobiliser le couple duel freudien fusion/répulsion, pour rendre compte de cette situation.

Cette histoire singulière du processus patrimonial n'est pas toujours perçue comme telle, et peut même être refoulée, d'autant qu'elle est occultée aujourd'hui par un discours plus valorisant qui accorde désormais aux formes spatiales des cultures locales une valeur positive à l'échelle universelle, en tant qu'expression de la diversité du génie humain. Néanmoins, localement, la représentation négative de l'espace bâti « traditionnel » (ou dans d'autres domaines des systèmes de cultes polythéistes) est loin d'avoir disparue, et elle continue à être véhiculée plus ou moins consciemment par de nombreux acteurs.

Un des exemples les plus significatifs de cette vision dévalorisante du patrimoine indigène en Afrique de l'Ouest est probablement l'opération de conservation du palais royal du dernier souverain du royaume d'Abomey¹⁵ menée au Dahomey (actuel Bénin) dès la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire au début de la colonisation de ce territoire. Cet acte de sauvegarde, exceptionnel alors, avait plusieurs objectifs : d'abord commémorer la victoire française sur un monarque ennemi, en rappelant sa puissance dont témoignerait l'étendue du domaine palatial, et donner ainsi plus de relief à une conquête qui, d'un point de vue strictement militaire, risquait de passer inaperçue. Ensuite, en lui affectant une nouvelle fonction, ôter la valeur symbolique du site pour les populations locales en chassant les derniers occupants et en tentant d'y interdire les rituels sacrés qui s'y déroulaient. Enfin et surtout, mettre en scène, par une muséographie, la culture du royaume avant la colonisation, dans toute sa primitivité et sa barbarie : objets réunis dans les salles du palais insistant sur les rituels « fétichistes », rappel des lieux de sacrifices humains... La conservation des bâtiments, construits en terre et en chaume, concourait également à cet objectif, ces matériaux, et plus globalement cette architecture, figurant alors un archaïsme social dans l'imaginaire occidental.

L'État colonial transformait ainsi le palais d'un tyran présenté comme sanguinaire en lieu d'apprentissage de l'histoire et des mœurs du pays : les visiteurs qui parcouraient le site à l'époque coloniale (colons, quelques rares touristes et les enfants africains des écoles) devait ainsi mesurer la distance qui séparait le monde colonial en construction d'une société que cette administration voulait voir disparaître. Si la transformation en musée du palais symbolise, d'une certaine manière, la civilité du monde occidental, elle ne vise que secondairement à valoriser la société locale contrairement à la plupart des « monuments historiques » qui rappellent une certaine « grandeur » des peuples qui les ont bâtis. Le palais acquiert en fait un double statut : c'est un monument chargé d'une valeur historique et esthétique : des spécialistes français lui accordent une valeur de témoignage de moments particuliers du passé (à travers la présence des dynasties du royaume du Dahomey) et affectent une certaine valeur esthétique, « primitive », aux moulages totémiques des façades qui témoignent d'un « art indigène » et qui seront restaurés. Mais, dans le même temps, il fait également

15. Contrairement à une pratique courante qui veut que le vainqueur mette à bas les lieux symboliques du pouvoir vaincu. Cet acte ne sera pas répété dans la ville voisine de Ouidah, où le palais du représentant du roi d'Abomey, le Yovogan, sera rapidement détruit et remplacé symboliquement par une basilique catholique afin marquer la nouvelle autorité en place.

fonction de monument « volontaire », visant à symboliser la barbarie et concourant, in fine, à légitimer l'œuvre coloniale.

La démarche, qui valorise plus l'acteur de la mise en patrimoine et son système culturel de valeurs, que la société productrice de l'objet, n'est pas nouvelle en soi et se manifeste dans de nombreuses opérations de conservation¹⁶. Mais elle conduit, dans le cas présent, à dévaloriser fortement la société locale, et à modifier la charge symbolique du lieu, non pas tant alors pour les visiteurs étrangers, encore peu nombreux, mais d'abord pour les populations de la colonie.

Parmi les rares monuments historiques « indigènes » identifiés en Afrique de l'Ouest à l'époque coloniale, seules quelques grandes mosquées bâties dans le Sahel (à Tombouctou principalement) possèdent une connotation positive, mais cette « mise en valeur » n'échappe pas non plus à l'idéologie coloniale. Elle doit alors rappeler que cette partie du monde ne fut pas toujours terre de barbarie, et que dans un passé lointain, des empires, comme celui du Mali, l'organisèrent et apportèrent une certaine prospérité, mission que s'assigne, dans une continuité historique quelque peu reconstruite, le nouvel Empire colonial ! Néanmoins, la valorisation des populations locales reste limitée puisque le génie constructif identifié dans les édifices est alors attribué aux influences arabes que cette région a connues précédemment [Sinou, 2001].

Ce regard péjoratif est cohérent avec l'idéologie coloniale qui tente de substituer un nouveau système de valeurs aux ordres sociaux existants, (l'idéologie se substitue à la tradition). Dans le même temps, il trouve une place particulière dans une pensée universaliste, héritée des Lumières, qui hiérarchise les sociétés présentes sur la planète et qui distingue différents niveaux. Les « arts indigènes » figurent alors un degré « premier » et archaïque de l'histoire de l'art et de l'humanité, dans ce vaste panorama ordonné, initié dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle par Winckelmann et poursuivi par Hegel. Si la perception des formes bâties des sociétés dites primitives a perdu ce caractère caricatural aujourd'hui, ce système d'ordonnement pyramidal, dominé par le monde occidental¹⁷, est loin d'avoir disparu avec l'indépendance de ces pays et la mise en patrimoine d'autres sites par les nouvelles nations.

La valorisation de l'architecture en terre, dite « traditionnelle », dans la deuxième moitié du XX^e siècle, en est un exemple. Ce genre architectural n'est

16. La valorisation du patrimoine antique égyptien par les nations occidentales, de Napoléon à l'UNESCO, apparaît également comme un hymne à la civilisation occidentale, héritière du génie des pharaons et « seule » capable de sauver des merveilles qui « auraient inexorablement été détruites ou abandonnées par les populations locales ». À une autre échelle, la conservation d'objets ethnographiques, exposés dans des musées en Europe et dans les colonies avait également un sens ambigu. Pour quelques spécialistes occidentaux (M. Leiris...) qui y voyaient une source de connaissance, une esthétique particulière et l'occasion de constitution de collections privées et d'échanges marchands, elles symbolisaient d'abord pour la plupart des visiteurs, des témoignages de temps primitifs. Leur contemplation permettait de mesurer la distance culturelle qui séparait la société occidentale des sociétés qui avaient produit ces objets et confortait le projet colonial et plus globalement la modernité.

17. Près de la moitié des sites culturels classés sur la Liste du Patrimoine mondial sont localisés en Europe.

vraiment perçu comme un objet patrimonial que par les visiteurs issus du monde occidental, qui vivent dans un environnement totalement différent¹⁸. Les populations locales considèrent encore les constructions en terre, a fortiori lorsqu'elles les habitent ou y ont habité, comme rétrogrades et comme un signe de leur pauvreté, reprenant en cela les leçons que les colons leur ont délivrées pendant un siècle. Elles cherchent donc à prendre leurs distances vis-à-vis de ce signe représenté négativement, et aspirent à la modernité du béton et de la tôle ondulée, comme les habitants des masures normandes rêvaient, il y a peu, de mobilier de cuisine en formica. Ce n'est peut-être que le jour où l'usage de ce matériau aura presque totalement disparu, et que ces bâtiments n'existeront plus que sous forme de vestiges menacés, qu'ils pourront s'inscrire dans un passé, et seront susceptibles d'intégrer vraiment les panthéons patrimoniaux nationaux.

Ce décalage explique d'ailleurs pourquoi plusieurs pays ont centré leur politique touristique sur ce type de site, et leur appel à des spécialistes occidentaux pour en définir la valeur, que localement ils peinent à établir. Le recours aux experts du Centre du Patrimoine mondial permet de leur donner une place aujourd'hui moins dévalorisante dans une histoire universelle de l'art, établie selon des canons inventés dans le monde occidental.

Les sites de la traite négrière « mis en patrimoine » au cours du xxe siècle, contribuent également à construire un tableau négatif de l'histoire et des mœurs de ces contrées. Cette démarche apparaît dès l'époque coloniale, notamment au Ghana où les forts côtiers construits au xvii^e et xviii^e siècles sont considérés comme des monuments historiques en raison de leur ancienneté et de leur architecture défensive, originale dans la région. Ces valeurs « classiques » sont mobilisées pour isoler ces lieux du contexte économique qui en est à l'origine, pour témoigner de l'ancienneté de l'établissement des Européens dans la région et, par extension, pour signifier la légitimité de leur présence, tout en occultant la nature du commerce qu'ils y développaient. Cette politique conservatoire est poursuivie par les États indépendants qui ajoutent une autre valeur propédeutique. Le premier président du Sénégal, L.S. Senghor sera à l'origine de la création du « Sanctuaire de la traite négrière » à Gorée, destiné à rappeler au monde l'oppression subie pendant des siècles par les Africains noirs et la diaspora africaine. Ce processus n'est pas achevé comme en témoigne, en 2003, l'inscription sur cette même liste de l'ancien comptoir de James, situé en Gambie¹⁹, à l'embouchure du fleuve.

18. Le pays dogon au Mali fait figure chez les Maliens non pas de paradis perdu mais de survivance d'un temps primitif, et localement, c'est souvent plus le site naturel qui est valorisé que les signes culturels. Seuls les touristes occidentaux s'émerveillent sur cette architecture de pierres et de terre et fantasment – un instant – sur une image d'une primitivité merveilleuse, avant de rapidement réintégrer leurs hôtels climatisés.

19. Cette place de traite négrière fut révélée au public afro-américain quelques dizaines d'années plus tôt, en 1979, par l'ouvrage de Alex Haley, « Roots ». Sa notoriété résulte surtout de la série télévisée américaine réalisée quelques années plus tard et diffusée dans de nombreux pays. Elle contribuera au développement d'une forme de tourisme thématique, concernant la communauté afro-américaine, qui effectuera en Afrique des voyages aux « sources » de leur histoire, où figureront en bonne place les îles de Gorée et James.

Tous ces lieux patrimonialisés évoquent un moment douloureux de l'Histoire africaine, tout en entretenant parfois une certaine confusion : leur localisation exclusive sur les côtes sous-tend que les esclaves proviennent de ces régions alors qu'ils furent capturés bien plus à l'intérieur du continent où les traces matérielles de ce négoce n'existent pas. Les sites côtiers aujourd'hui valorisés accueillent des populations et des formes politiques qui, en contribuant activement à la capture, l'acheminement et la vente des esclaves aux traitants occidentaux, bénéficièrent souvent de cette économie nouvelle. La figure du « nègre » victime de l'esclavagisme qui émerge de cette logique permet d'occulter une réalité plus complexe. Elle tend à construire une image globalisante et simplificatrice de cette partie du monde, niant les rapports de pouvoir existant au sein des sociétés locales et entre elles, ainsi que leur diversité et leurs antagonismes, qui peuvent resurgir à l'occasion de la mise en place de ces politiques patrimoniales et expliquer les adhésions et les réticences des différents destinataires de ces actions.

La visite de la Maison des Esclaves à Gorée, du fort portugais de Ouidah ou des fortifications ghanéennes ou Gambiennes, a pour objectif de rappeler aux occidentaux comme aux Africains, considérés comme des entités culturelles homogènes, l'inhumanité de la traite, sans entrer dans le détail du rôle de ses différents acteurs. Si la contemplation des lieux ne doit pas encourager l'observateur à s'identifier aux négociants d'esclaves qui y demeuraient, la réalité peut être aussi plus ambiguë, leur paysage ne s'accordant pas toujours avec le message désiré : le charme visuel du cadre et des constructions de Gorée évoque plutôt un site de villégiature qu'un lieu de commerce d'esclaves.

En outre, les vestiges matériels de la traite sont peu nombreux et peu spectaculaires, et la plupart des constructions présentes aujourd'hui s'avèrent bien postérieures à l'époque négrière. À Gorée, moins d'une dizaine de maisons date du XVIII^e siècle, et dans les forts de Ouidah et James, seules quelques murailles remonteraient à cette époque. Le classement lors de ces opérations de bâtiments plus récents, appartenant au temps colonial, peut également brouiller le message en érigeant une continuité historique entre ces différentes époques²⁰.

Ces différents types de bâtiments constituent encore aujourd'hui l'essentiel des monuments historiques considérés comme tels en Afrique de l'Ouest. À l'échelle de chacune des nouvelles nations, ils continuent à susciter le plus souvent un effet de rejet, voulu ou implicite, du fait notamment de la confusion des messages qui leur sont associés. Aussi, cette production n'intéresse qu'une très petite minorité d'habitants composée principalement d'intellectuels, la plupart des Africains ne pouvant se projeter dans cet héritage historique ambigu.

À l'inverse, à une échelle internationale, ces monuments historiques deviennent pour les visiteurs occidentaux, en nombre croissant grâce au tourisme, des

20. Conscients du décalage entre l'intention du message et le spectacle proposé, plusieurs États ont tenté de rectifier le tir en projetant la construction de monuments commémoratifs. Depuis plusieurs années, le Sénégal souhaite ériger un mémorial international à la mémoire de tous les Africains transplantés en Amérique. Le Bénin a fait récemment édifier l'arche du « non-retour » sur la plage de Ouidah, où embarquèrent des milliers d'Africains pour l'Amérique.

repères d'une Histoire universelle. Ils contribuent à la construction de représentations culturelles associées à une vaste région dénommée « Afrique noire » et occupent une place artistique et historique particulière dans le récit de l'évolution de l'humanité, construction sociale dont les formes sont régulièrement remaniées, et dotée d'une forte dimension idéologique.

Un tel décalage souligne le caractère contradictoire, selon le type de destinataire, des messages qu'un même objet peut adresser. Dans ce contexte, l'invention récente d'une nouvelle catégorie patrimoniale autour des espaces coloniaux peut évidemment renforcer localement cette représentation négative, d'autant que ce type de lieux se prête facilement à l'exercice. L'espace colonial, quelle que soit son échelle, de la villa au quartier, a pendant longtemps symbolisé pour les peuples colonisés à la fois un système politique oppressif et un modèle social dont ils étaient en fait exclus pour leur très grande majorité. Quant aux Européens de l'époque coloniale, ils considéraient que le paysage de la modernité qui se construisait marquait la supériorité de leur civilisation, et légitimait, d'un point de vue politique, leur présence et leur domination dans ces contrées.

La fin de la colonisation n'a pas fait disparaître ces représentations qui perdurent dans l'imaginaire social contemporain. Les visiteurs européens, c'est-à-dire les touristes, comme les intellectuels et les scientifiques spécialistes de ces nouveaux objets, n'échappent pas à la valorisation d'un passé et d'un système politique où leurs aïeux se figuraient tout puissants dans leur idéal prométhéen, au prix de l'exclusion de la quasi-totalité de leurs habitants. En ce sens, les villas à vérandas nous racontent un rêve de ce passé, dont les occidentaux sont, dans un continuum de pensée, les héritiers.

À l'inverse, les citoyens de ces pays, qui tentent difficilement de construire leurs nations, doivent exécuter un cheminement inverse lorsqu'ils observent ces lieux, encore souvent symboles d'un siècle de domination politique. Ils doivent être capable de distancier ce passé, de s'appropriier ces objets étrangers, de déterminer les valeurs qu'ils portent et de définir comment elles peuvent contribuer à la construction d'identités nouvelles, dont les contours ne sont pas toujours clairement établis (ethnique, nationale, africaine, noire, nègre... ?).

Patrimoine colonial et modernité

Afin d'éviter que l'objet colonial ne constitue qu'une catégorie supplémentaire d'un patrimoine, dotée du même rapport répulsif que les lieux de traite, il est nécessaire de tenter d'apporter des éléments de réponses à la question implicitement posée par l'acte de mise en patrimoine : l'objet colonial peut-il contribuer à établir un autre type de relation à l'Histoire, et finalement produire un rapport identificatoire dans lequel se reconnaisse une majorité d'Africains, suscitant un désir de connaissance et de commémoration et non plus le rejet et l'oubli ?

Si l'on admet que le colonialisme constitue, pour ces nations, le système politique qui opère leur passage vers la modernité, il convient alors, pour tenter

d'analyser la posture patrimoniale, d'examiner quel rapport établissent aujourd'hui ces populations avec la modernité. On peut en effet poser comme hypothèse que ce regard patrimonial ne peut émerger que si ses acteurs, au-delà de la rupture symbolique nécessaire, se positionnent en tant que sujets de cette transformation sociale, et non plus en tant qu'objets. L'examen de la mise en patrimoine de l'espace colonial dans différents pays d'Asie du Sud-est, ces dernières années, tend à confirmer cette proposition²¹.

En premier lieu, la politique volontaire développée par plusieurs pays s'inscrit dans une logique de rupture et installe le temps colonial dans un passé révolu. La capacité sociale d'opérer cette démarche peut résulter des formes de la décolonisation comme des situations historiques qui lui ont succédé. À cet égard, l'exemple du Vietnam est édifiant. La guerre d'indépendance marquée par la défaite militaire française, suivie de l'installation d'un régime communiste et de la guerre avec les États-Unis, sont autant d'événements qui ont contribué à éloigner le temps colonial, à l'inscrire dans le passé (notamment du fait de la disparition de l'usage du français au profit d'autres langues), et à susciter une logique nationale de conservation des signes matériels encore présents, notamment dans les grandes métropoles d'Hanoi et de Ho-Chi-Minh Ville²². De même à Phnom Penh, la guerre avec les États-Unis puis le génocide du régime de Pol Pot contribuent sans doute à éloigner les souvenirs douloureux d'une époque plus ancienne, et rendent possible la mise en patrimoine de ses traces.

Mais cette démarche ne se limite pas aux pays ayant rompu violemment avec le colonisateur ou ayant connu ensuite des événements politiques encore plus douloureux, susceptibles de susciter une nostalgie des temps antérieurs. L'État de Singapour a engagé, une trentaine d'années après l'indépendance du pays, une politique active de conservation de l'architecture coloniale anglaise. Elle traduit un souci de diversification des ressources économiques par le développement du tourisme et la volonté d'offrir une image moins monolithique de la cité, qui ne saurait se limiter à la modernité de ses gratte-ciel. Néanmoins, d'autres éléments d'explication méritent d'être proposés : certains, conjoncturels, comme la brève et mouvementée histoire politique du pays, associé un temps à la Fédération de Malaisie, ou le caractère multiethnique de la population qui rend difficile la construction d'une identité nationale à partir d'un seul groupe culturel ; d'autres, plus structurels comme le développement économique fulgurant de l'île en l'espace d'une vingtaine d'années et l'accroissement tout aussi rapide du niveau de vie moyen des habitants, qui ont permis de construire une

21. Une analyse similaire pourrait être développée en Europe en partant des témoignages matériels laissés par des nations un temps ennemies, par exemple les traces de la domination allemande en Alsace-lorraine (palais de Guillaume II à Strasbourg, gare de Metz...).

22. Ce mouvement est évidemment encouragé par l'ancienne puissance coloniale qui appuie différents projets et contribue à la production d'ouvrages savants sur la question, mais contrairement à l'Afrique de l'Ouest, la démarche est reprise par les autorités locales, comme en témoigne la restauration de l'ancien opéra de Saïgon, repeint à cette occasion avec des couleurs vives. Cette « trahison » qui ne respecte pas le passé, témoigne de l'appropriation nationale du lieu et peut en être le prix à payer (des situations analogues peuvent être rencontrées dans bien d'autres lieux [Sinou et Oloudé, 1990]).

société nouvelle et de définir un modèle de développement doté d'une fonction identitaire.

Dans ce contexte, l'État comme les habitants peuvent regarder la période coloniale comme un temps appartenant définitivement au passé dont ils se sentent éloignés dans la mesure où ils se considèrent désormais comme les sujets de la mutation de leur pays. Ce type de décalage, de nature socio-économique, rend possible une approche conservatoire des objets coloniaux qui dessinent un fonds commun à tous les habitants, figurant les débuts de la modernité, dont les citoyens d'aujourd'hui sont devenus, désormais symboliquement, les héritiers.

Ces exemples confirment l'existence de conditions sociales et politiques nécessaires à la mise en patrimoine de l'espace colonial. Ses différents acteurs, des ordonnateurs aux destinataires, doivent adhérer aux valeurs et aux représentations de la modernité et considérer le temps colonial comme une figure initiale de celle-ci ; ils doivent également conceptualiser la notion d'Histoire et en distancier certains moments, et enfin s'approprier le temps présent. En d'autres termes, on pourrait dire que la volonté d'un groupe de se construire une identité propre, dans le temps présent, constitue un préalable à la revendication patrimoniale.

Dans ce contexte, la difficulté à mettre en œuvre des politiques du patrimoine en Afrique de l'Ouest pourrait aussi résulter des liens, réels et imaginaires, que conserveraient les habitants et les appareils politiques avec le temps colonial et les anciennes puissances colonisatrices²³. Le sentiment que cette partie du monde est à l'écart des flux économiques contemporains, auquel s'ajoute celui de la dépendance politique avec le monde occidental, accroissent sans doute l'impression des citoyens de ne pouvoir agir sur le devenir de leurs sociétés. Par là-même, ils contribuent à la perception d'une continuité entre le temps présent et un passé oppressant, encore proche chronologiquement.

Néanmoins, la mise en évidence du « sous-développement » en tant que système politique et économique, mais également en tant que mode de représentation du monde, comme frein à la mise en patrimoine de l'espace colonial, ne suffit pas pour clore l'exploration des causalités. Certaines populations, qui semblent s'inscrire dans une modernité politique et économique, et qui développent un discours sur l'historicité de leur société, peuvent continuer à manifester un rejet de certains moments et formes de leur histoire.

Dans les Antilles françaises, la référence à un passé esclavagiste, pourtant vieux de plus d'un siècle, pose encore problème. La difficile intégration de ses traces (à l'exception des maisons de maîtres), en termes de production patrimoniale, ouvre sur une réflexion complexe sur les logiques mentales et sociales constitutives du processus identitaire, et en particulier sur la nécessité de

23. Les événements récents de Côte d'Ivoire vont dans ce sens, puisque les deux partis en présence s'attaquent aux représentants français sur place, en les jugeant responsables de la situation.

l'enfouissement et de l'oubli, dès lors que le passé suscite plutôt une « haine de soi » qu'un rapport narcissique.

Ce cas met aussi en évidence ce temps long, indispensable parfois à ce difficile travail de distanciation. Cette temporalité pourrait être opposée à l'extrême rapidité des Européens de l'Est à mettre en patrimoine les vestiges du temps communiste et de l'omniprésence de l'ex-grand frère « colonial » soviétique²⁴. Dans ce cas, l'urgence du mouvement peut être lue comme l'expression d'une volonté politique et sociale d'essayer d'en finir avec une époque, en l'enfermant dans le cadre clos physique des musées et mental du patrimoine, afin qu'elle ne puisse resurgir autrement.

L'invention d'une nouvelle catégorie patrimoniale n'est pas un acte neutre, qui témoignerait simplement, dans la société contemporaine, d'une logique inflationniste de production de signes, dont la valeur ne s'inscrirait que dans une pratique consummatoire. Au-delà des spécificités des formes matérielles de l'objet, qui induisent généralement de nouvelles pratiques de valorisation, l'espace colonial interroge sur les modes de construction identitaire et sur les temporalités nécessaires à l'appropriation symbolique. Ce patrimoine « en formation » provoque, selon l'histoire des destinataires et leur statut, un rapport complexe et parfois douloureux au passé en rappelant la place de chacun, et questionne également sur la relation à la modernité.

C'est ce champ de réflexion qu'il convient d'explorer, d'abord afin d'éviter que le patrimoine colonial ne soit qu'une déclinaison supplémentaire, et pas toujours la plus gratifiante et la plus intéressante, de l'histoire du monde occidental et de la diffusion de ses valeurs. L'enjeu de cette mise en patrimoine est aussi de faire resurgir des regards, des paroles et des refoulements de la part de tous les acteurs de cette aventure, et en particulier des descendants des peuples colonisés, encore rarement sollicités pour témoigner. Tous ces récits permettraient à la fois d'enrichir la connaissance d'une époque en donnant la parole aux dominés, et de dessiner une Histoire qui laisserait un peu plus de place aux mémoires sociales et collectives que ces constructions ont pu faire éclore²⁵.

Cette histoire, plutôt que de répéter des valeurs déjà confirmées ailleurs, et n'avoir alors qu'une fonction de miroir, pourrait nous montrer comment, à l'intérieur d'un système politique aujourd'hui critiquable et critiqué, des identités nouvelles se sont forgées, reposant sur des échanges entre colonisateurs et colonisés, forcément inégaux, mais qui transcendent aussi les découpages sociaux et territoriaux classiques. Elle permettrait également de cerner le processus de réappropriation

24. Conservation voire reconstruction de portions du mur de Berlin ; création de musées dédiés à cette époque comme musée de Kozlowka en Pologne ; réflexion sur le devenir des témoignages bâtis laissés par les régimes communistes (bâtiments officiels comme le Palais du Peuple à Berlin, mais aussi stations balnéaires le long des côtes baltiques souvent aujourd'hui à l'abandon et dont certaines furent construites sous le troisième Reich).

25. Rappelons que la Grande Muraille de Chine qui, pour les visiteurs européens, évoque la grandeur des empires, fut à l'origine d'un récit, la légende de Meng Jiannü, qui relate les conditions de travail inhumaines des bâtisseurs, et illustre la fatalité et la difficulté de la condition humaine. Cette légende, transmise de siècle en siècle jusqu'à aujourd'hui, fut régulièrement mise en image par de nombreux artistes chinois.

d'un espace, qui ne saurait se limiter à des adjonctions formelles dans le style « local », comme cela est souvent mis en avant²⁶.

Enfin, un tel projet nous aiderait à mieux cerner le processus de construction des identités collectives et par là même de la notion de culture, concepts voisins qui fondent tous deux la logique patrimoniale. Ceux-ci ne se définissent pas seulement en fonction d'un discours idéologique élaboré en Europe au XIX^e siècle dans le cadre de la construction de l'État nation, qui privilégie le principe de l'hérédité voire de l'atavisme, pour les caractériser. Différents chercheurs [Amselle, 2001 ; Cuche, 2001] ont montré que ces notions se construisent également à partir de figures et de pratiques émanant de différents systèmes de représentations sociales et culturelles, choisies dans le passé comme dans la société contemporaine. Ceci est d'autant plus vrai en Afrique de l'Ouest, où le concept d'État nation fut mis en œuvre il y a à peine une cinquantaine d'années, et n'a jamais été très opérant. L'intégration de l'espace colonial dans le champ du patrimoine est donc une opportunité pour les spécialistes de ce dernier, de revoir les contours et le contenu des représentations culturelles associées aux sociétés de cette partie du monde.

Tel est peut-être la principale perspective sociologique et politique de l'invention du patrimoine colonial et la condition pour qu'il devienne un objet partagé par un plus grand nombre dans les pays qui ont hérité de ces vestiges. Il conviendra donc d'observer, à l'occasion des débats et des projets engagés dans les années à venir, comment les acteurs politiques et sociaux de ces nations récentes désignent, qualifient et placent cet objet, pour analyser les formes de son appropriation.

BIBLIOGRAPHIE

Orientation générale

ACTES DES ENTRETIENS DU PATRIMOINE [2003], *Le regard de l'Histoire* et [1999], « l'abus monumental », Paris, Monum/Fayard.

AMSELLE J.-L. [2001], *Branchements – anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion.

26. Le moment régionaliste de l'architecture coloniale a œuvré dans ce sens, sans que se manifeste une appropriation particulière des habitants, tant à l'époque que maintenant : les édifices néo-régionaux, aux piles en terre néo-soudanaises ou dans d'autres lieux, aux toitures néo-chinoises, ne font pas l'objet d'un intérêt spécifique par la population, par rapport aux constructions plus uniformes stylistiquement, tant cette forme de marquage reste le fruit d'une pensée occidentale. L'appropriation de l'espace n'est pas seulement signifiée lorsque celui-ci fait l'objet d'un marquage physique qui, presque toujours, « dénature » l'édifice. Elle est identifiable lorsque cet objet s'inscrit dans le champ des représentations mentales et sociales, par exemple en devenant un support d'une mémoire sociale, – les grands chantiers coloniaux (le Chemin de fer Dakar-Niger, le barrage de Markala au Mali...) – ou un élément « structurant » dans un paysage urbain : à Dakar certains immeubles coloniaux des années 1950 portent des surnoms affectifs « les gaufrettes » ou « les allumettes » en référence aux pare soleil qui marquent leurs façades. Dans les deux cas, cette dimension exige des médiateurs : les historiens chargés de faire émerger cette mémoire sociale, ou les aménageurs sensibilisés par les qualités de ces paysages.

- APPADURAI A. [2001], *Après le colonialisme*, Paris, Payot.
- AUGÉ M. [1998], *Les formes de l'oubli*, Paris, Manuels Payot.
- CHOAY F. [1992], *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Le Seuil.
- CUCHE D. [2001], *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- HARTOG F. [2003], *Régimes d'historicité*, Paris, Le Seuil.
- HARTOG F. et REVEL J. (dir.) [2001], *Les usages politiques du passé*, Paris, EHESS, coll. « Enquête ».
- HOBBSAWM E. et RANGER T. (éd.) [reed. 2000], *The Invention of Tradition*, Canto, Cambridge University Press.
- KOSSELCK R. [1997], *L'expérience de l'Histoire*, Paris, Gallimard-Le Seuil.
- LE GOFF J. [1988], *Mémoire et Histoire*, Paris, Gallimard.
- POULOT D. [2001], *Patrimoine et musées, l'institution de la culture*, Paris, Hachette, coll. « Carré histoire ».
- RABINOW p. [1989], *French Modern*, London/ Cambridge, MIT Press.

Études spécifiques

- KING A.D. [1984], *The Bungalow*, London/Boston, Melbourne and Henley/Routledge and Kegan.
- SINOÛ A. [à paraître], « Le processus de patrimonialisation de l'espace colonial en Afrique de l'Ouest », in *Actes de la table ronde « Architecture et patrimoine colonial »*, Paris, Institut National du Patrimoine, 17-19 septembre 2003.
- SINOÛ A. [2001], *Dispositifs et enjeux de la mondialisation du patrimoine bâti*, Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université Paris 8, Paris.
- SINOÛ A. [2001], « Le patrimoine architectural et urbain en Afrique : un état des lieux à l'échelle continentale », *le patrimoine culturel africain*, C. Gaultier-Kurhan (éd.), Paris, Maisonneuve et Larose, p. 167-212.
- SINOÛ A. [1997], « Le marché Kermel un objet patrimonial singulier en Afrique noire », in *Le marché Kermel*, p. 31-37, Edizioni Percaso, Italie.
- SINOÛ A. [1996], « L'exportation des valeurs patrimoniales en Afrique noire », *Annales de la recherche urbaine*, n° 72 : *Patrimoine et modernité*, p. 52-60, Paris, Ministère de l'Équipement.
- SINOÛ A. [1996], *Le comptoir de Ouidah*, Paris, Khartala, 1995.
- SINOÛ A. [1993], *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal, Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala/Orstom.
- SINOÛ A. et OLOUDÉ B., [1990], *Porto-Novo, ville d'Afrique noire*, Paris/Marseille, ORSTOM/Éditions Parenthèses.
- SINOÛ A. [1990], « Dakar », *Bulletin d'Informations architecturales, supplément au N° 141*, Paris, Institut Français d'Architecture.
- SINOÛ A., POINSOT J. et STERNADEL J. [1989], *Les villes d'Afrique noire entre 1650 et 1960 – politiques et opérations d'urbanisme et d'habitat*, Paris, La Documentation française.
- SOULILLOU J. (éd.) [1993], *Rives coloniales architectures de Saint-Louis à Douala*, Marseille/Paris, Éditions Parenthèses/Orstom.
- WRIGHT G. [1991], *The Politics of Design in French Colonial Urbanism*, Chicago and London, University of Chicago Press.